

Compte rendu du Conseil Municipal du 2 mars 2017

Convocation en date du 21 février 2017.

Le conseil municipal s'est réuni, en séance ordinaire, le 2 mars 2017, à 20 h, sous la présidence de Monsieur LE JEUNE, Maire.

Présents : LE JEUNE Joël, FLAGEUL Alain, LANDOUAR Jean-Michel, LE GRAND Jeanne, COSQUER Doudja, JORAND Patrick, CADREN Vincent, JACOB Daniel, MEDIANE Viviane, CHARTIER Thierry, METAYER Isabelle, CENSIER-LEMAIRE Marie et LE NORMAND Christian.

Absentes excusées : Dominique MADEC (procuration à Vincent CADREN) et Valérie ALLAIN (procuration à Alain FLAGEUL).

Secrétaire de séance désignée (art L 2121-15 du CGCT) : FLAGEUL Alain.

Suite à la démission de Bérangère PAILLER en date du 22 février, le tableau du conseil municipal a été modifié pour faire rentrer Thierry CHARTIER. Le Maire a remercié Bérangère PAILLER pour le travail effectué et a souhaité la bienvenue, au sein du conseil, à Thierry CHARTIER.

- SEANCE BUDGETAIRE

LES COMPTES ADMINISTRATIFS

Le Conseil a examiné les comptes administratifs 2016, conformes aux comptes de gestion du receveur municipal, et le budget primitif 2017 du Port de plaisance.

▪ Compte administratif Commune

FONCTIONNEMENT	Dépenses	1 251 246.74 €
	Recettes	1 557 098.86€ + 207 494.34 € excédent reporté

Soit un excédent année n de 305 852.12 €
et un résultat cumulé de 513 346.46 € duquel on prélève 413 618.35 € pour une affectation aux investissements 2017. Reste donc à reprendre au BP 2017 un excédent de 99 728.11 €.

INVESTISSEMENT	Dépenses	710 897.17 € + 202 643.06 € déficit reporté
	Recettes	595 621.88 €

Résultat année n : - 115 275.29 €
et un résultat cumulé : - 317 918.35 €

▪ **Détail compte administratif Commune**

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 1 251 246.74 € réparties comme suit :

➤ Charges à caractère général	288 875.32 €
➤ Charges de personnel	619 742.47 €
➤ Atténuation de produits	15 997.00 €
➤ Autres charges de gestion courante	157 077.46 €
➤ Charges financières	63 392.59 €
➤ Charges exceptionnelles	4.08 €
➤ Opérations d'ordre entre sections	106 157.82 €
Total	1 251 246.74 €

Recettes : 1 764 593.20 € réparties comme suit :

➤ Atténuations de charges	44 480.65 €
➤ Produits des services du domaine	91 465.99 €
➤ Impôts et taxes	773 822.83 €
➤ Dotations, subventions et participations	454 657.19 €
➤ Autres produits de gestion courante	69 209.15 €
➤ Produits financiers	1.28 €
➤ Opérations d'ordre entre sections	96 671.20 €
Sous-total	1 557 098.86 €
➤ Excédents antérieurs reportés	207 494.34 €
Total	1 764 593.20 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 913 540.23 €

➤ Emprunts et dettes	237 150.05 €
➤ Subventions d'équipement versées	6 026.34 €
➤ Immobilisations incorporelles	12 981.10 €
➤ Immobilisations corporelles	188 381.05 €
➤ Immobilisations en cours	129 762.43 €
➤ Remboursement subv. investissement	39 925.00 €
➤ Opérations d'ordre en sections	96 671.20 €
Sous-total	710 897.17 €
➤ Déficit reporté	202 643.06 €
Total	913 540.23 €

Recettes : 595 621.88 €

➤ Excédent fonctionnement capitalisé	310 686.06 €
➤ Dotations, fonds divers	88 451.28 €
➤ Subventions d'investissement	90 134.14 €
➤ Emprunts et dettes	192.58 €
➤ Opérations d'ordre entre sections	106 157.82 €
Total	595 621.88 €

Soit un résultat année n : - 115 275.29 €
 et un résultat cumulé : - 317 918.35 €

COMMENTAIRES SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2016

En section de **fonctionnement** :

Les charges à caractère général sont en baisse de 3,2% par rapport à 2015 : maîtrise des dépenses de combustibles, carburants et diminution des coûts d'entretien du fait du remplacement de matériel ancien au service technique en 2016 (tractopelle et tondeuse).

Les charges de personnel sont en hausse de 6,3 %. Elles comprennent le remplacement de deux agents en longue maladie mais sont compensées partiellement en atténuation de charges.

Compte tenu des transferts de compétences, l'attribution de compensation payée à Lannion-Trégor Communauté est de 13 967 €.

Les charges de gestion courante sont en baisse de 19%, en particulier grâce à une diminution de la participation au SIVU Aod ar Brug due à un financement direct de la CAF au SIVU sans passer par les communes et aussi à un important trop payé de notre commune en 2015.

Les subventions aux budgets annexes sont stables :

- Caisse des Ecoles (pour la cantine et la garderie) 58 000 €
- CCAS 4 000 €
- Port de Plaisance 1 200 €

En recettes, les dotations de l'État baissent de 4.82% et les attributions de péréquation et compensation baissent de 26%.

Le produit des impôts locaux baisse de 2% par rapport à 2015. Cela correspondant à une revalorisation des bases de 1% (7 102 €) et à la diminution de la croissance physique des bases de 3% en raison de l'effet de l'article 75 de la Loi de Finances 2016 (exonération pour les ménages modestes, dispositif dit « demi-part des veuves », non intégré dans les bases prévisionnelles de la taxe d'habitation notifiées par l'Etat au moment de l'élaboration du budget primitif).

L'équilibre du budget est fait dès le budget primitif sans augmentation des taux d'imposition.

En section d'**investissement**,

Les principales dépenses ont concerné :

- l'achat d'un tractopelle, d'une tondeuse et de matériel pour le service technique 127 291 €
- la rénovation de la salle Louis Cado (isolation, plancher, électricité) 63 550 €
- le solde du programme de voirie 2015 et une partie du programme 2016, le tout pour 50 979 €
- la fin des travaux du cimetière de Locquémeau 27 070 €
- à l'église de Locquémeau 26 356 € comprenant l'étude de travaux de restauration (6 090 €) et les travaux de restauration du clocher (20 266 €)
- le déplacement du réseau téléphone à Kerguerwen et un poteau incendie 6 981€
- l'électricité BT et l'éclairage public 4 547 €
- l'étude pour l'agenda d'accessibilité 4 284 €
- au camping 2 365 €
- l'achat de matériel informatique (école, camping) 2 411 €
- et les travaux en régie réalisés par le service technique (65 323 €) à la salle Louis Cado, au camping, dans les logements, etc.

L'emprunt de 86 000 € prévu au budget n'a pas été réalisé.

COMPTES ADMINISTRATIFS ANNEXES

▪ Camping municipal

FONCTIONNEMENT	Dépenses	65 053.27 €
	Recettes	76 583.55 € + 15 832.42 € excédent reporté

Résultat année n : + 11 530.28 €
et un résultat cumulé : + 27 362.70 €

▪ Pompes du port de pêche

EXPLOITATION	Dépenses	54 122.64 €
	Recettes	52 185.53 € + 2 902.43 € excédent reporté

Résultat année n : - 1 937.11 €
et un résultat cumulé : + 965.32 € sans besoin d'affectation aux investissements
2017.

INVESTISSEMENT	Dépenses	0.00 €
	Recettes	2 262.56 € + 4 360.68 € excédent reporté

Résultat année n : + 2 262.56 €
et un résultat cumulé : + 6 623.24 €

Ces comptes administratifs, et comptes de gestion, ont été votés à l'unanimité, sauf pour les comptes de la Commune (3 absentions d'Isabelle Métayer, Christian Le Normand et Marie Censier-Lemaire). Isabelle Métayer a fait savoir que l'abstention de l'opposition découlait de l'abstention formulée au moment du vote du budget.

▪ Compte administratif du port de plaisance

EXPLOITATION	Dépenses	28 463.68 €
	Recettes	28 944.65 € + 2 578.95 € excédent reporté

Résultat année n : + 480.97 €
et un résultat cumulé : + 3 059.92 € sans besoin d'affectation aux investissements
2017.

INVESTISSEMENT	Dépenses	11 521.68 €
	Recettes	12 559.00 € + 6 076.51 € excédent reporté

Résultat année n : + 1 037.32 € et un résultat cumulé : + 7 113.83 € sans besoin
d'affectation aux investissements 2017. Unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2017 PORT DE PLAISANCE

Exploitation	31 000.00 €
Investissement	21 113.83 € (pas de RAR 2016)

Vincent CADREN, conseiller délégué au port, a commenté ce budget en précisant qu'il était construit sur la base des recettes de location des mouillages et de la vente de macarons de stationnement. Les tarifs sont sans augmentation conformément à l'engagement pris en 2014 avec les plaisanciers suite à la convergence des tarifs en 2015. La subvention de 1 200 €, qui sera votée fin mars au budget communal, sera intégrée dans le budget du port de plaisance par décision modificative. Les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées et le renouvellement des chaînes (accastillage) prévu en investissement chaque année permet un renouvellement complet sur 3 ans.

- AUTRES POINTS A L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL

▪ Aménagement de la traversée de Kerquerwen

Joël Le Jeune, Maire, a présenté le projet élaboré par le bureau d'études de Lannion-Trégor Communauté, suite à différentes réunions en mairie avec les élus, LTC et les services du Conseil Départemental.

L'aménagement va de la route de Kersalic à celle de Kerbabu. Il consiste en la réfection du revêtement en enrobé de la route tout en matérialisant un cheminement piétonnier d'une emprise de 1,50 m sur l'ensemble de la section. Ce cheminement sera séparé de la chaussée par une bordure afin de sécuriser les piétons par rapport à la circulation des véhicules. Deux plateaux surélevés seront réalisés pour réduire la vitesse, le premier au niveau du carrefour avec hent Tossen ar Lann et le second avec celui de hent Kerguerwen Uhellan. Des passages piétons seront matérialisés. La vitesse sera limitée à 30 km/h. Un marquage au sol réglementaire (type bande d'appel) sera mis en place en amont de l'entrée de l'agglomération dans le but de créer une zone de transition avant la limitation à 50 km/h.

Le projet, estimé à environ 130 000 € sera présenté prochainement aux riverains. Le Conseil Départemental prendra les enrobés à sa charge.

Le conseil, avec une réserve concernant l'emplacement d'un des passages piétons compte tenu des pratiques de stationnement à cet endroit, a approuvé le projet et sollicité les meilleurs financements possibles de l'Etat (DETR, amendes de police) et de Lannion-Trégor Communauté sur les cheminements doux en bordure de départementale.

La convention pour la prestation de maîtrise d'œuvre par LTC a également été validée au taux de 5%.

Unanimité.

▪ Desserte en électricité d'un relais Free Mobile à Penn an Neizh Pig

Le conseil a validé le principe de viabilisation basse tension de la parcelle B 1365 appartenant à LTC et devant être louée à Free Mobile pour la construction d'un relais de radiotéléphonie à Penn An Neizh Pig. Le coût de la viabilisation en domaine public, à réaliser par le Syndicat Départemental d'Energie (SDE), s'élève à 4 817 € qui seront refacturés à Free Mobile par le biais d'une convention PUP (Projet Urbain Partenarial).

Unanimité.

- **Programme de voirie 2017**

Les devis et plans présentés, pour la VC des 4 chemins à Toull an Drask et les eaux pluviales de la rue Marguerite Allain Faure, ne permettant pas de déterminer avec précision la nature des travaux chiffrés, le conseil a souhaité que cette question soit réexaminée en commission des travaux pour une validation du programme définitif de la voirie 2017 au prochain conseil municipal.

Concernant les eaux pluviales de la route de Kernevez (d'un côté Trédrez et de l'autre Saint-Michel-en-Grève), le conseil est dans l'attente de la position définitive de Saint-Michel-en-Grève et a comme objectif la réalisation de la totalité des travaux. Cette solution permettrait de raccorder 11 maisons (5 maisons sur Trédrez-Locquémeau et 6 sur Saint-Michel-en-Grève).

Décision à prendre également lors d'une prochaine réunion et avant réfection définitive de la route par l'entreprise ayant réalisé les travaux de réfection des réseaux d'eaux usées et d'eau potable.

- **QUESTIONS DIVERSES**

- **SIVU Aod ar Brug**

Dans le cadre du projet de construction d'un CLSH (centre de loisirs sans hébergement) à Ploumilliau, le conseil s'est de nouveau exprimé en réaffirmant sa position pour défendre le maintien des activités régulières sur Locquémeau et a demandé au conseil syndical du SIVU Aod ar Brug de délibérer pour que le fonctionnement futur du SIVU intègre bien des activités régulières à Locquémeau (pour profiter de la proximité de la mer et du futur espace de jeux). Le but est d'éviter une dégradation du service pour les habitants de Trédrez-Locquémeau. Le conseil a demandé également que le SIVU organise une réunion de concertation avec les parents utilisateurs du service. Unanimité.

- **Ligne moyenne tension sur Kinier**

* Après obtention d'un permis de construire, les futurs acquéreurs de la parcelle A 452, située à Kinier, ont formulé, auprès d'ENEDIS, une demande de déplacement du poteau se trouvant sur le terrain et un enfouissement de la ligne électrique moyenne tension.

Après étude, et participation d'ENEDIS à hauteur de 33 000 €, il reste à la charge des acheteurs 41 000 €. La réunion de concertation des riverains n'a pas abouti à un principe de partage des frais.

Le conseil, en l'absence d'accord unanime des riverains, ne participera pas au financement. Unanimité (Daniel Jacob n'a pas participé au vote)

* Enfin le Maire a informé le conseil de l'enquête publique actuellement en cours en mairie (du 24 février au 10 mars) pour la demande d'extension du parc à moules de Monsieur Jean-Yvon Coatanlem (30% de surface supplémentaire) en baie de Lannion.

Séance levée à 23 h 30.

Compte-rendu rédigé par Patricia CADREN, secrétaire générale, le 03.03.2017.